



**Bourse Uemoa**

**La BRVM ouvre sa séance du Jour**  
*La Bourse Régionale des valeurs mobilières (BRVM) ouvre sa séance de cotation du jour ...* • (Page 07)

**Hélium**

**Air Liquide met en garde sur l'approvisionnement mondial**

*L'industriel français Air Liquide, fournisseur d'hélium pour plusieurs secteurs stratégiques (semi-conducteurs, défense, médical...), ...* • (Page 08)

**Commerce électronique**

**Un groupe de membres de l'OMC maintient le moratoire**

*Faute d'accord global à Yaoundé, 23 membres de l'OMC ont décidé de maintenir provisoirement le moratoire ...* • (Page 09)

**Infrastructures, industrie et agriculture**

• (Page 03)

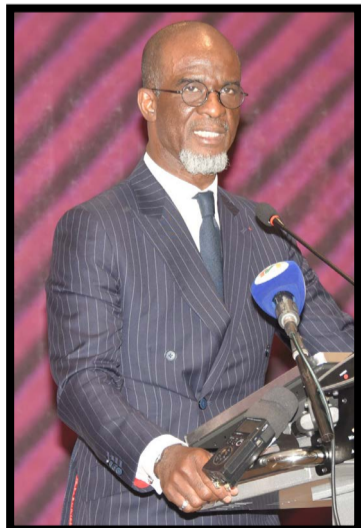
# La BIDC injecte 266,7 millions de dollars et 30 milliards FCFA



**Togo**

• (Page 05)

# Un risque pays « modéré » qui ouvre la porte aux investisseurs



**Santé numérique**

**La jeunesse togolaise primée au Challenge Tech Santé**

*À Lomé, le Challenge Tech Santé a récompensé quatre équipes de jeunes innovateurs pour leurs solutions numériques ...* • (Page 02)

**Responsabilité nucléaire**

**Le Togo adhère à deux conventions internationales**

*Le Conseil des ministres a adopté deux projets de loi autorisant l'adhésion du Togo à des conventions internationales sur la sûreté nucléaire ...* • (Pages 04)

**Energie, sécurité alimentaire, économie**

**L'impact du conflit au Moyen-Orient sur l'Afrique**

*« La poursuite et l'escalade du conflit aggravent l'instabilité mondiale, avec de sérieuses répercussions sur les marchés de l'énergie, la sécurité alimentaire et la résilience ...* • (Page 06)

**Coopération Chine - Togo**

**2 525 tonnes de riz réceptionnées à Lomé**

*Le Togo a officiellement réceptionné, le jeudi 2 avril à Lomé, une quantité de riz blancs de 2 525 tonnes correspondant à un montant global de 20 millions Yuans Renminbi, soit 1,74 milliard de F CFA, ...* • (Page 11)

**CANALBOX** **FIBREZ SANS FRAIS**

PROFITEZ DÈS MAINTENANT DE L'INSTALLATION À 0 FCFA\*

TÉLÉCHARGEZ L'APP CANALBOX POUR TESTER VOTRE ÉLIGIBILITÉ

8866 www.canalbox.tg

\* Paiement du premier forfait mensuel à la souscription

Santé numérique

La jeunesse togolaise primée au Challenge Tech Santé

À Lomé, le Challenge Tech Santé a récompensé quatre équipes de jeunes innovateurs pour leurs solutions numériques destinées à améliorer l'accès aux soins et la gestion du système sanitaire au Togo.

• Junior Aredola

Solutions innovantes pour moderniser le système de santé. La jeunesse togolaise confirme son rôle moteur dans la transformation du secteur de la santé grâce au numérique. À l'issue de la grande finale du Challenge Tech Santé, tenue le 27 mars 2026 à Lomé, quatre équipes ont été distinguées pour leurs solutions innovantes. Sur plus de 120 candidatures enregistrées en décembre 2025, dix équipes, regroupant une quarantaine de jeunes talents, avaient été sélectionnées pour bénéficier d'un programme intensif d'accompagnement. Pendant un mois, ces porteurs de projets ont été formés à travers du mentorat, des sessions d'expertise et des conférences thématiques, afin de transformer leurs idées en solutions opérationnelles. Le premier prix, doté de 15 millions de FCFA, a été remporté par Silina Tech avec « Silina Mrs », une plateforme de gestion intégrée des dossiers médicaux, de la pharmacie et de la facturation. Sa particularité réside dans sa capacité à fonctionner même dans les zones à faible connectivité, garantissant ainsi la continuité des services de santé. La deuxième place revient à Nova Health, qui propose une solution d'orientation des patients



via WhatsApp. Cet outil permet d'obtenir un premier avis médical et de diriger les patients vers l'établissement de santé disponible le plus proche. L'équipe a reçu une récompense de 10 millions de FCFA. En troisième position, TogoHealth Innovators s'est distingué avec « Medtriage », une solution de triage clinique automatisé facilitant la prise en charge des patients dès leur arrivée dans les structures sanitaires, tout en améliorant la gestion du plateau technique. Le projet a été récompensé à hauteur de 5 millions de FCFA. Enfin, l'équipe Excelsis a été primée pour « Kondzimo », une solution intelligente d'orientation des patients vers les structures de santé adaptées à leurs besoins. La cérémonie s'est déroulée en présence de plusieurs personnalités, dont Cina Lawson, ministre de l'Économie numérique et de la Transformation digitale, Jean-Marie Koffi E. Tessi, ministre de

la Santé, ainsi que Aristide Afègnindou Gnassingbé, coordonnateur national de la santé numérique. L'ambassadeur d'Allemagne, Claudius Fischbach, représentant la Team Europe, a également pris part à l'événement.

Le numérique pour l'accès aux soins

Le Challenge Tech Santé illustre une tendance de fond : l'essor du numérique comme levier d'amélioration des systèmes de santé en Afrique. Face aux défis structurels — manque de personnel, saturation des infrastructures, inégalités d'accès — les solutions digitales apparaissent comme des alternatives efficaces et rapides à déployer. Les projets primés mettent en évidence plusieurs priorités stratégiques : la digitalisation des dossiers médicaux, l'orientation des patients et l'optimisation de la prise en charge. En facilitant l'accès à l'information et en améliorant la coordination des soins, ces outils contribuent à renforcer l'efficacité du système sanitaire. L'utilisation de plateformes accessibles, comme WhatsApp, témoigne également d'une adaptation aux réalités locales, où l'accès à Internet peut être limité mais l'usage du mobile largement répandu. Cette approche inclusive permet de toucher un plus grand nombre de patients, y compris dans les zones rurales. Par ailleurs, l'intégration annoncée des solutions lauréates au système national d'information sanitaire marque un tournant décisif. Elle traduit la volonté des autorités de passer de l'innovation à l'industrialisation, en ancrant ces initiatives dans les politiques publiques.



AUX DÉCIDEURS ...

Le réveil énergétique africain

Il y a des chiffres qui marquent des tournants. Les 456 000 tonnes de produits pétroliers exportées par le Dangote Group en font partie. Derrière cette performance industrielle, c'est une recomposition silencieuse mais profonde du paysage énergétique africain qui se dessine.

Pendant des décennies, l'Afrique a vécu un paradoxe structurel : riche en pétrole brut, mais dépendante de l'extérieur pour ses carburants raffinés. Une dépendance coûteuse, vulnérable aux chocs géopolitiques et aux fluctuations des marchés internationaux. Avec la montée en puissance de la raffinerie portée par Aliko Dangote à Lagos, ce modèle commence à vaciller.

L'exportation de carburants vers la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Cameroun et la Tanzanie n'est pas qu'une opération commerciale. Elle est un signal. Celui d'un Nigéria qui ne se contente plus d'être un exportateur de matières premières, mais qui ambitionne de devenir un fournisseur de produits à forte valeur ajoutée.

Ce basculement est stratégique. Dans un monde où les routes énergétiques peuvent être brutalement perturbées — à l'image des tensions autour du détroit d'Ormuz — la proximité devient un avantage décisif. Produire et raffiner sur le continent, pour le continent, réduit les délais, sécurise les approvisionnements et, potentiellement, stabilise les prix.

Mais il serait naïf d'y voir une solution miracle. La raffinerie Dangote, malgré sa taille, ne couvre encore qu'une fraction des besoins africains. Une grande partie de sa production reste absorbée par le marché nigérian. Le chemin vers une véritable autonomie énergétique continentale est encore long.

Ce qui change, en revanche, c'est la direction. Pour la première fois à cette échelle, une infrastructure africaine redéfinit les règles du jeu. Elle impose un nouveau standard, y compris en matière de qualité avec des carburants conformes aux normes Euro 5, rompant avec l'image d'un continent relégué aux produits de second rang.

Au-delà de l'énergie, c'est une leçon industrielle. Transformer localement ses ressources, intégrer les chaînes de valeur, capter davantage de richesse : voilà le véritable enjeu. Le projet de Dangote Group s'inscrit d'ailleurs dans une vision plus large, combinant raffinage, pétrochimie et engrais. Une stratégie cohérente, tournée vers l'industrialisation.

Pour des pays comme le Togo, cette évolution ouvre des perspectives concrètes. Diversifier les sources d'approvisionnement, réduire la dépendance aux importations lointaines, améliorer la sécurité énergétique : autant d'enjeux directement liés à la compétitivité économique.

Reste une question essentielle : l'exemple Dangote fera-t-il école ? Car l'avenir énergétique de l'Afrique ne peut reposer sur une seule infrastructure, aussi gigantesque soit-elle. Il suppose une multiplication d'initiatives similaires, portées par des politiques publiques volontaristes et des investissements massifs.

L'Afrique a longtemps exporté ses richesses pour importer sa dépendance. Avec Dangote, elle esquisse une autre trajectoire. Encore fragile, encore incomplète, mais porteuse d'un message clair : le continent peut, enfin, reprendre la main sur son destin énergétique. **M.T**

Le Togo en chiffres

DEMOGRAPHIE

	Pays	Afrique de l'Ouest	Afrique subsaharienne
Population (NU, 2023)	9,3 M	446 M	1,2 Md
Taux de croissance démographique (NU, 2023)	2,3%	2,3%	2,6%
Population en 2050 (estimations NU, 2023)	15,6 M	735 M	2,1 Mds
Taux de fertilité (NU, 2023)*	4,2	4,4	4,3
Mortalité infantile des enfants de moins de 1 an (NU, 2023)**	41	60	48
Taux de natalité chez les femmes âgées de 15 à 19 ans (2023, NU)***	77,1	91,2	94,4
Part de la population âgée de moins de 15 ans (NU, 2023)	39,9%	41,5%	41%
Espérance de vie à la naissance (NU, 2023)	52,7 ans	58,3 ans	62,1 ans
Part de la pop. urbaine (NU, 2023)	44,5%	49,5%	43,1%

\* Nombre d'enfants par femme. \*\* Nombre de décès pour 1000 enfants. \*\*\* Nombre de naissances pour 1000 femmes. Source : [tresor.economie.gouv.fr](https://www.tresor.economie.gouv.fr)

## Infrastructures, industrie et agriculture

## La BIDC injecte 266,7 millions de dollars et 30 milliards FCFA

La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO a approuvé 266,7 millions USD et 30 milliards FCFA pour financer des projets structurants en Afrique de l'Ouest, couvrant infrastructures, agro-industrie et industrie.

• Joël Yanclo

Des investissements multisectoriels au service de la croissance régionale. La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) réunie le 30 mars 2026 à l'occasion de sa 95<sup>e</sup> session, a approuvé un ensemble de financements d'un montant total de 266,7 millions USD et 30 milliards FCFA. Ces investissements concernent plusieurs pays clés de l'espace ouest-africain, notamment le Nigéria, la Gambie, le Ghana, le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Président la session, George Agyekum Donkor, président de la BIDC et de son Conseil d'administration, a souligné la portée stratégique de ces engagements. Selon lui, ces financements visent à soutenir des projets à forte valeur ajoutée, en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable, tout en renforçant la résilience économique des États membres. Parmi les projets phares figure la construction d'installations modernes de gestion des déchets à Lagos, au Nigéria, pour un montant de 50 millions USD. Ce projet, structuré en partenariat public-privé, ambitionne de porter le taux de recyclage à 45 %, de générer plus de 5 000 emplois et de produire 60 000 tonnes de compost organique par an. Dans le



domaine financier, la BIDC accorde également une ligne de crédit de 20 milliards FCFA à la Banque Nationale pour le Développement Économique (BNDE) au Sénégal, destinée à soutenir les PME, les chaînes de valeur agricoles et l'accès au logement. Une autre ligne de crédit de 10 milliards FCFA est octroyée à Afriland First Bank Côte d'Ivoire pour renforcer le financement des micros, petites et moyennes entreprises. L'industrialisation figure aussi au cœur des priorités, avec un financement de 15 millions USD pour la construction d'une usine de papier-tissu au Ghana, destinée à réduire la dépendance aux importations.

En Gambie, un appui de 10,04 millions USD permettra d'étendre les activités de G-Farms Ltd., renforçant la production avicole et laitière. Sur le plan des infrastructures, deux projets majeurs au Nigéria retiennent l'attention. Il s'agit de la modernisation des infrastructures de transport dans l'État de Bauchi, pour 91,63 millions USD, et de la construction de l'autoroute côtière Lagos-Calabar, financée à hauteur de 100 millions USD. Ce corridor stratégique devrait améliorer la connectivité et stimuler le commerce intra régional.

#### Intégration économique et de résilience

Les décisions prises par la

BIDC traduisent une approche intégrée du développement, combinant investissements productifs, inclusion financière et renforcement des infrastructures. En ciblant des secteurs clés tels que l'agriculture, l'industrie, l'environnement et les transports, l'institution contribue à lever les principaux freins à la croissance dans la région. L'accent mis sur les PME et les chaînes de valeur agricoles illustre la volonté de soutenir le tissu économique local, principal pourvoyeur d'emplois. Les lignes de crédit accordées aux institutions financières partenaires devraient ainsi améliorer l'accès au financement pour les entreprises, en particulier celles dirigées par des jeunes et des femmes. Par ailleurs, les investissements dans les infrastructures, notamment routières, répondent à un enjeu majeur d'intégration régionale. L'amélioration des corridors de transport, à l'image de l'autoroute Lagos-Calabar, devrait faciliter les échanges

commerciaux, réduire les coûts logistiques et renforcer la compétitivité des économies ouest-africaines. L'inclusion des projets environnementaux, comme la gestion des déchets à Lagos, témoigne également d'une prise en compte croissante des enjeux de durabilité. En combinant croissance économique et préservation de l'environnement, la BIDC s'inscrit dans une logique de développement équilibré.

#### Acteur du financement du développement en Afrique de l'Ouest

Bras financier de la Communauté Économique des États de l'Afrique de

l'Ouest (CEDEAO), la BIDC joue un rôle central dans la mise en œuvre des politiques de développement de la région. Basée à Lomé, elle intervient dans divers secteurs, allant des infrastructures aux services sociaux, en passant par le développement rural et industriel. L'institution propose une gamme variée d'instruments financiers, incluant des prêts à court, moyen et long terme, des prises de participation, ainsi que des lignes de crédit et des mécanismes de refinancement.

Cette flexibilité lui permet d'accompagner aussi bien les États que le secteur privé. Dans un environnement marqué par des défis multiples — croissance démographique, urbanisation rapide, vulnérabilité climatique et besoins croissants en infrastructures — les interventions de la BIDC apparaissent comme un levier essentiel pour soutenir une croissance inclusive et durable. Les financements approuvés lors de cette 95<sup>e</sup> session confirment ainsi le positionnement stratégique de la Banque comme catalyseur du développement régional. En consolidant les bases économiques des États membres, elle contribue à renforcer l'intégration ouest-africaine et à tracer les contours d'un avenir plus résilient pour la région.



### Le Togo en chiffres

	2023	2024
Croissance du PIB réel (FMI)	5,6 %	5,3 %
Croissance du PIB réel par habitant (FMI)	3,1 %	2,8 %
Taux d'inflation moyen annuel (FMI)	5,3 %	2,7 %
Solde budgétaire global, dons compris (en % du PIB, FMI)	-6,7 %	-4,9 %
Dette publique (en % du PIB, FMI)	68,0 %	69,7 %
Recettes publiques (en % du PIB, FMI)	19,8 %	19,0 %
Solde courant externe (en % du PIB, FMI)	-2,9 %	-3,0 %
Réserves en mois d'importations (FMI, Regional Economic Outlook) (UEMOA)	3,2 mois	3,3 mois

PIB nominal en 2023 (FMI)

9,1 Mds USD

Population en 2023 (FMI)

9,1 M

PIB/hab en 2023 (FMI)

1 001 USD

#### Répartition sectorielle du PIB en 2022 (CNUCED)

■ Agriculture ■ Industrie ■ Services



Source : tresor.economie.gouv.fr

## Protection des consommateurs

### Un nouveau cadre juridique régule la concurrence au Togo

Le Conseil des ministres du 1er avril 2026 au Togo, a adopté un projet de loi pour moderniser la réglementation de la concurrence et à renforcer la protection des consommateurs dans un contexte économique en mutation.

● Vivien Atakpabem

Réforme ambitieuse pour encadrer le marché. Le Conseil des ministres, présidé par Faure Essozimma Gnassingbé, Président du Conseil a adopté un projet de loi portant organisation de la concurrence et protection des consommateurs. Ce texte vient remplacer la loi n° 99-011 du 28 décembre 1999, jugée aujourd'hui inadaptée face aux profondes mutations économiques, marquées notamment par l'intensification des échanges commerciaux et le développement des technologies de l'information et de la communication. Le projet de loi consacre des principes fondamentaux tels que la liberté de commerce et la liberté des prix, tout en introduisant des mécanismes de régulation pour prévenir et sanctionner les pratiques anticoncurrentielles. Sont notamment visées les ententes illicites, les abus de position dominante ainsi que les opérations de concentration susceptibles de fausser le jeu du marché. En parallèle, le texte accorde une place importante à la protection des consommateurs. Il prévoit des mesures visant à améliorer l'information des usagers, à renforcer la transparence des transactions commerciales et à lutter contre les pratiques déloyales. Sur le plan institutionnel, la réforme introduit la création d'une commission nationale de la concurrence et de la pro-



tection des consommateurs. Cette instance sera chargée de veiller à l'application effective des règles sur l'ensemble du territoire.

#### Compétitivité et confiance

L'adoption de ce projet de loi traduit la volonté des autorités togolaises de s'adapter à un environnement économique en constante évolution. En modernisant les règles du jeu, le gouvernement entend instaurer un climat de concurrence saine, propice à l'innovation et à l'efficacité économique. La régulation des pratiques anticoncurrentielles constitue un enjeu central. En encadrant les abus de position dominante et les ententes, le futur dispositif vise à garantir un accès équitable au marché pour les entreprises, notamment les PME, souvent vulnérables face aux acteurs dominants. Le renforcement de la protection des consommateurs devrait contribuer à restaurer la confiance dans les échanges commerciaux. Une meilleure information et une transparence accrue sont susceptibles de réduire les litiges et d'améliorer la qualité des biens et services offerts. En

alignant son cadre juridique sur les standards régionaux et internationaux, le Togo envoie un signal positif aux investisseurs, en quête d'un environnement réglementaire stable et prévisible.

#### Harmonisation avec les engagements régionaux

Le projet de loi intervient dans un contexte d'intégration économique accrue du Togo au sein de plusieurs espaces régionaux, notamment l'Union économique et monétaire ouest-africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Zone de libre-échange continentale africaine. Ces organisations promeuvent des règles communes en matière de concurrence et de protection des consommateurs, afin de favoriser un marché intégré et compétitif. Le Togo, en modernisant son cadre juridique, se conforme ainsi à ses engagements communautaires et renforce sa participation à ces dynamiques régionales.

## Sûreté et responsabilité nucléaire

### Le Togo adhère à deux conventions internationales

Le Conseil des ministres a adopté deux projets de loi autorisant l'adhésion du Togo à des conventions internationales sur la sûreté nucléaire et la responsabilité civile, marquant une avancée dans la gouvernance du secteur.

● Wilson Lawson

Deux conventions pour la maîtrise de la sûreté et la responsabilité nucléaire. Le 1er avril 2026 sous la présidence de Faure Essozimma Gnassingbé, le Conseil des ministres a adopté deux projets de loi autorisant l'adhésion du Togo à des instruments juridiques internationaux en matière nucléaire. Le premier texte concerne la Convention sur la sûreté nucléaire, adoptée à Vienne le 17 juin 1994. Cet accord international vise à établir et maintenir un haut niveau de sûreté dans les installations nucléaires civiles à travers le monde. Il impose aux États signataires des obligations en matière de prévention des accidents, de protection des populations et de préservation de l'environnement contre les effets des rayonnements ionisants. Le second projet de loi porte sur l'adhésion à la Convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires, adoptée le 21 mai 1963. Ce texte établit un cadre harmonisé de gestion des risques liés aux activités nucléaires, en définissant notamment la responsabilité de l'exploitant en cas d'accident. Il précise également les exigences en matière d'assurance et de garanties financières, ainsi que les modalités d'indemnisation



des victimes et les règles de compétence juridictionnelle en cas de litige. L'objectif est de garantir une prise en charge rapide et équitable des dommages éventuels. À travers ces deux adhésions, le Togo entend consolider son dispositif juridique et institutionnel, tout en s'alignant sur les standards internationaux en matière de sûreté et de sécurité nucléaires.

#### Anticipation des enjeux liés aux technologies nucléaires

L'adhésion du Togo à ces conventions traduit une volonté d'anticiper les enjeux liés à l'utilisation des technologies nucléaires, même dans un contexte où le pays ne dispose pas encore d'infrastructures nucléaires de grande envergure. En adoptant ces instruments juridiques, les autorités togolaises se dotent d'un cadre normatif robuste pour enca-

drer toute utilisation future du nucléaire, notamment dans des domaines tels que la santé, l'agriculture ou l'énergie. La mise en place d'un régime de responsabilité civile clair constitue également un signal fort en matière de gouvernance. Elle rassure les partenaires techniques et financiers, en garantissant que les risques potentiels sont pris en compte et encadrés selon des standards internationaux. Cette initiative contribue à renforcer la crédibilité du Togo sur la scène internationale. En 2020, le pays avait déjà adopté une loi relative à l'utilisation sûre, sécurisée et pacifique du nucléaire, marquant une étape importante dans l'encadrement de ce secteur. Cette loi a également conduit à la création de l'Autorité nationale de sûreté et de sécurité nucléaires, chargée de réguler et de superviser les activités liées au nucléaire.

## Demande en ligne du certificat de nationalité

### Plus de 127.000 demandes traitées, des défis à relever

Lancée en décembre 2024, la digitalisation des demandes de certificat de nationalité et de duplicatas poursuit son déploiement. À fin mars 2026, 127.791 demandes ont été traitées sur 165.557 requêtes reçues sur la période.

Ces chiffres, dévoilés le lundi 31 mars par la Direction de la nationalité, du Sceau et de l'identité civile, indiquent une adoption progressive de la plateforme numérique par les usagers. De fait, le dispositif accessible sur le guichet national des services publics digitalisés permet aux citoyens d'introduire leurs demandes à distance, de suivre l'évolution de leurs dossiers et de limiter les déplacements vers les services administratifs. Cette phase d'adaptation à la digitalisation s'accompagne de plusieurs difficultés constatées au cours du déploiement. Il s'agit notamment des lenteurs intermittentes du système, des contraintes liées à l'outil pour certains usagers et agents, ainsi que des ajustements nécessaires pour optimiser la performance de la plateforme, révèlent les responsables. À ce jour, 17.311 demandes sont ainsi en attente de correction et

20.555 en attente de dépôt. « Ces difficultés s'inscrivent dans une phase normale d'adaptation inhérente à toute réforme structurelle de cette envergure », a expliqué la directrice du Sceau, de la Nationalité et de l'Identité civile, Tchamdja-Kpatcha Kobayyah, « consciente des désagréments rencontrés par les usagers ». D'ailleurs, des mesures correctives sont actuellement engagées pour remédier aux difficultés : « l'administration reste pleinement mobilisée pour assu-

rer une stabilisation rapide du système et garantir un service public de qualité conforme aux attentes des usagers », a rassuré la directrice. Pour rappel, le certificat de nationalité est un document administratif essentiel qui atteste officiellement de l'appartenance d'un individu à un État. Il constitue un lien juridique fondamental entre le citoyen et la nation et conditionne l'accès à plusieurs droits civiques, politiques et administratifs.

(Togo Officiel)



## Transhumance

### Le Togo dispose d'un plan de gestion quinquennal

Le Togo franchit une nouvelle étape dans l'encadrement de la transhumance. Un nouveau plan de gestion quinquennal a été validé lundi 30 mars à Lomé, à l'issue d'un atelier ayant réuni différents acteurs.

Cette étape marque l'aboutissement d'un processus de concertation, engagé dans les différentes régions du pays. Les rencontres organisées en amont ont permis de recueillir les contributions des éleveurs, des agriculteurs, des autorités locales et des services techniques, en vue d'élaborer un document en phase avec les réalités du terrain. Structuré autour de plusieurs axes stratégiques, le plan prévoit des actions concrètes visant à mieux organiser les flux de transhumance, sécuriser les couloirs de passage et renforcer les mécanismes de prévention



et de gestion des conflits. Il accorde également une place importante à la sensibilisation des acteurs et au renforcement de la gouvernance locale. L'élaboration de ce document intervient dans un contexte marqué par des défis croissants. La pression démographique, les effets des changements climatiques et les dynamiques sécuritaires dans la sous-région ont contribué à accentuer les conflits entre

éleveurs et agriculteurs. « Nous ne pouvons pas nous passer de la transhumance, car la sécurité alimentaire, notamment l'approvisionnement en viande et en lait, en dépend. Il est donc essentiel de trouver une formule garantissant une coexistence pacifique entre activités pastorales et agricoles », a souligné le représentant de la FAO, Diwa Oyetunde. Notons que depuis l'an dernier, un numéro vert est opérationnel pour signaler les incidents liés à la transhumance, notamment les conflits entre éleveurs et agriculteurs.

(Togo Officiel)

## Togo

# Un risque pays « modéré » qui ouvre la porte aux investisseurs

Lomé a accueilli, ce jeudi 3 avril 2026, la première édition de la Conférence sur le risque pays togolais, marquée par la présentation d'un rapport inédit de l'agence panafricaine Bloomfield Ratings. Une première évaluation qui positionne le Togo comme une destination d'investissement à risque « modéré », avec une note globale de 5,9 sur 10.

● *Hélène Martelot*

Derrière ce score se dessine une lecture nuancée de l'économie togolaise : un pays jugé globalement attractif, mais encore confronté à des fragilités structurelles, notamment sur le plan budgétaire.

## Economie jugée solide sur plusieurs fondamentaux

L'analyse de Bloomfield Ratings repose sur cinq indicateurs clés, notamment la performance macroéconomique, climat des affaires, système financier, environnement sociopolitique et gestion des finances publiques.

Résultat : le Togo affiche des performances au-dessus de la moyenne dans plusieurs domaines stratégiques. Le système financier obtient la meilleure note (6,5), suivi du climat des affaires (6,3) et des performances macroéconomiques (6,2).

Ces résultats traduisent une certaine résilience de l'économie togolaise, dans un contexte régio-



nal pourtant marqué par des incertitudes sécuritaires et économiques.

## Des fragilités budgétaires préoccupantes

Mais derrière ces signaux encourageants, le rapport met en lumière des déséquilibres qui pourraient peser sur la trajectoire économique du pays.

Le déficit budgétaire s'est fortement creusé, passant de 1 % du PIB en 2019 à 6 % en 2024, bien au-delà de la norme communautaire fixée à 3 %. Dans le même

temps, la dette publique a connu une progression rapide, avec une hausse de 137,7 % de la dette extérieure et de 68,2 % de la dette intérieure.

Plus inquiétant encore, le service de la dette absorbe désormais 90,5 % des recettes fiscales, limitant considérablement les marges de manœuvre de l'État pour financer ses politiques publiques.

## Environnement socio-politique en amélioration

Sur le plan social, le

rapport note toutefois des évolutions positives.

Le taux de chômage reste stable à 2 % entre 2021 et 2025, tandis que la précarité de l'emploi recule légèrement. La pauvreté monétaire connaît également une baisse modeste, passant de 45 % en 2018 à 43,8 % en 2021.

Des progrès qui, bien que limités, contribuent à renforcer la stabilité globale du pays, un facteur déterminant pour les investisseurs.

Pour Stanislas Zézé, PDG Bloomfield Group, cette notation positionne clairement le Togo comme une destination crédible : « Un risque modéré signifie que les investisseurs peuvent venir. Ce n'est pas un frein, au contraire », a-t-il expliqué.

Mieux encore, le pays se situe à seulement 0,1 point de la catégorie « risque faible », un seuil qui pourrait être franchi à court terme si des réformes ciblées sont mises en œuvre, notam-

ment sur la gestion de la dette et le commerce extérieur.

## Des réformes attendues pour franchir un cap

Les principales vulnérabilités identifiées concernent le déficit de la balance commerciale, le pays important davantage qu'il n'exporte, ainsi que le niveau élevé du service de la dette.

Face à ces défis, les autorités togolaises, représentées par le ministre de l'Économie et de la Veille stratégique, Baudan Patoki, ont assuré que des mesures correctives sont en cours.

Parmi elles, le renforcement des investissements sociaux, le développement des zones économiques spéciales et une meilleure gestion de l'endettement, avec une orientation accrue vers les emprunts en monnaie locale.

Au-delà de la note elle-même, ce rapport constitue un outil stratégique pour le Togo. Il permet de répondre aux principales interrogations des investisseurs, opportunité, rentabilité et niveau de risque.

Appelé à devenir un exercice annuel, ce baromètre du risque pays pourrait ainsi jouer un rôle clé dans l'amélioration de la perception du Togo sur les marchés internationaux et dans l'attraction de nouveaux capitaux.



**Energie, sécurité alimentaire, résilience économique**

**L'impact du conflit au Moyen-Orient sur l'Afrique**

« La poursuite et l'escalade du conflit aggravent l'instabilité mondiale, avec de sérieuses répercussions sur les marchés de l'énergie, la sécurité alimentaire et la résilience économique, en particulier en Afrique, où les pressions économiques restent aiguës », a déclaré S.E. Mahmoud Ali Youssouf, Président de la Commission de l'Union africaine.

● Joël Yanclo

L'environnement économique mondial est devenu de plus en plus volatil, avec une fréquence accrue de chocs majeurs à l'échelle mondiale. Face à la flambée des prix de l'énergie, des denrées alimentaires et des engrais provoquée par le conflit en cours au Moyen-Orient, la Banque africaine de développement (BAD), la Commission de l'Union africaine (CUA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) ont présenté le 02 avril 2026, des recommandations pratiques pour répondre à la crise et renforcer la résilience des pays africains. En marge de la 58e session de la Commission économique pour l'Afrique à Tanger, au Maroc, les responsables des quatre institutions ont examiné les implications du conflit sur les économies africaines et mis en lumière les principales conclusions et recommandations de leur nouveau rapport.

« La poursuite et l'escalade du conflit aggravent l'instabilité mondiale, avec de sérieuses répercussions sur les marchés de l'énergie, la sécurité alimentaire et la résilience économique, en particulier en Afrique, où les pressions économiques restent aiguës », a déclaré S.E. Mahmoud Ali Youssouf, Président de la Commission de l'Union africaine. Le rapport souligne que les chocs actuels se propagent plus rapidement que lors des perturbations mondiales passées, laissant aux économies africaines peu de temps pour s'ajuster. Leurs effets se font déjà sentir sur les économies et les ménages africains, nécessitant des mesures politiques rapides et efficaces. Les prix mondiaux du pétrole ont déjà augmenté de plus de 50 % à la fin du mois de mars.

Vingt-neuf monnaies africaines se sont dépréciées, augmentant le coût du service de la dette extérieure ainsi que des importations de denrées alimentaires, de carburants et d'engrais. Les perturbations liées aux



approvisionnements énergétiques dans le Golfe limitent l'accès à l'ammoniac et à l'urée pendant la saison cruciale des semis de mars à mai, mettent en péril la production agricole et aggravant les risques d'insécurité alimentaire, en particulier pour les ménages à faible revenu et les économies dépendantes des importations.

**Test et tournant**

« L'Afrique a subi trop de chocs externes dont elle n'est pas responsable », a déclaré Claver Gatete, Secrétaire général adjoint des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.

« Ce moment appelle à une action décisive, pour protéger les populations dès maintenant, mais aussi pour accélérer la transition à long terme de l'Afrique vers la sécurité énergétique, la souveraineté alimentaire et l'autonomie financière. Des crises comme celle-ci rappellent pourquoi l'Afrique doit financer davantage son propre avenir et renforcer des solutions régionales capables de bâtir la résilience avant le prochain choc. » « La période actuelle en appelle à un engagement fort, en Afrique comme chez nos partenaires », a souligné Ahunna Eziakonwa, Sous-Secrétaire générale des Nations Unies et Directrice du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD. « En combinant des choix politiques éclairés, des instruments de financement efficaces et une volonté politique soutenue, l'Afrique peut non seulement faire face à ce choc, mais aussi en sortir renforcée, plus autonome et mieux armée pour orienter son avenir économique. »

**Action coordonnée autour de trois horizons**

Des mesures immédiates de

réponse à la crise pour protéger les ménages et stabiliser l'approvisionnement en carburant, en denrées alimentaires et en engrais, qui seraient mises en œuvre par les gouvernements africains avec l'appui des partenaires de développement et du secteur privé.

Des réformes à moyen terme pour renforcer la sécurité énergétique, la protection sociale ciblée et le commerce régional dans le cadre de la ZLECAF. Des réformes structurelles à long terme visant à renforcer la mobilisation des ressources intérieures et les mécanismes africains de sécurité financière, notamment à travers la mise en œuvre accélérée du Mécanisme africain de stabilité financière. «

À mesure que les crises mondiales se multiplient, la réponse de l'Afrique doit évoluer, passant de la gestion des chocs à la construction de la résilience », a insisté Sidi Ould Tah, Président du Groupe de la Banque africaine de développement. « Les institutions africaines et les partenaires de développement doivent agir rapidement et de manière concertée, en tirant parti de leurs avantages comparatifs pour atténuer les chocs à court terme, tout en jetant les bases d'une résilience durable. » En renforçant l'intégration régionale, en accélérant les solutions financières portées par l'Afrique et en investissant de manière décisive dans la résilience des secteurs de l'énergie, de l'alimentation et du commerce, le continent pourra passer de la vulnérabilité à la préparation.

**Crise de liquidité en Guinée**

**103,4 millions \$ injectés dans les banques au 1er trimestre**

En Guinée, la crise de cash est portée par la rétention des billets hors du circuit bancaire, les habitudes de détention de numéraire et les limites du système de distribution des espèces.

En Guinée, près de 908 milliards de francs guinéens (environ 103,4 millions \$) ont été mis à la disposition des banques au premier trimestre 2026 afin d'alimenter l'économie en numéraire et de répondre aux tensions sur la disponibilité des espèces. L'annonce a été faite vendredi 27 mars par Ousmane Gaoual Diallo (photo), ministre porte-parole du gouvernement guinéen, lors d'un échange avec la presse. Ce montant est largement supérieur à celui injecté un an auparavant : « en 2025, au cours des trois premiers mois de l'année, 66 milliards en espèces ont été mis à la disposition des banques », a indiqué M. Gaoual Diallo. Sur la période 2025-2026, les montants cumulés provenant de la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) dans le système bancaire approchent les 1000 milliards de francs guinéens, selon les autorités. Malgré ces opérations, les tensions sur le numéraire persistent. Le gouvernement appelle



les détenteurs de liquidités à les remettre en circulation afin de faciliter les transactions. Les autorités indiquent suivre de près l'évolution de la situation, en lien avec les orientations de l'exécutif. Par ailleurs, une coordination renforcée avec les banques est en cours afin de fluidifier l'accès aux espèces et d'atténuer les tensions.

**Persistance des tensions et diagnostic du secteur bancaire**

Les prises de position du gouvernement s'inscrivent dans la continuité de celles de la Banque centrale, qui a

procédé à des émissions de billets pour soutenir l'approvisionnement du système bancaire. Le 31 août 2025, l'institution avait annoncé la mise en circulation de nouveaux billets à la suite d'une commande destinée à répondre à la demande en numéraire. Le 1er mars 2026, à l'occasion d'une communication officielle, le gouverneur, Karamo Kaba a indiqué que la Banque centrale avait intensifié ses opérations pour faire face aux tensions observées sur la disponibilité des espèces.

Avec Agence Ecofin

**Consommation**

**L'Organisation africaine des consommateurs alerte sur des taux jugés non compétitifs**

Les conditions d'accès au crédit en Afrique restent marquées par des taux d'intérêt élevés, dans un environnement où de nombreux usagers peinent à obtenir des financements à des conditions abordables.

L'Organisation africaine des consommateurs (OAC) a publié à Lomé les résultats d'une enquête panafricaine sur la satisfaction des services financiers. Celle-ci révèle des niveaux de perception globalement mitigés sur le continent. Ces chiffres, présentés au public par Dr Emmanuel Sogadji, directeur exécutif de l'OAC et président de la Ligue togolaise des consommateurs (LTC), le mercredi 25 mars à Lomé, portent sur une enquête menée dans 23 pays auprès de 10 655 répondants. L'enquête révèle notamment que près d'un tiers des usagers (28,2 %) se déclarent insatisfaits des conditions d'octroi et de recouvrement des crédits, tandis que 31,8 % adoptent une position neutre, traduisant un déficit de confiance. Sur les questions de transparence, plus de 54,1 % des répondants dénoncent un manque de clarté sur les taux d'intérêt, et 59,7 % jugent insuffisantes les informations



sur les délais de remboursement. Dans le même temps, plus de 7 consommateurs sur 10 (71 %) estiment que les taux appliqués ne sont pas compétitifs, tandis que 58 % considèrent les modalités de recouvrement trop contraignantes. Ces résultats interviennent dans un contexte où l'accès au financement reste limité pour une grande partie des populations, notamment en Afrique de l'Ouest, dont le Togo. Bien que l'enquête ne détaille pas les données par pays, les tendances observées reflètent des réalités

similaires sur les marchés nationaux, marqués par un coût de crédit élevé et des conditions d'accès strictes. En revanche, l'accueil au sein des institutions financières est perçu de manière plus positive, indiquant des progrès sur la relation client. Pour l'OAC, ces données doivent orienter les réformes du secteur, en mettant l'accent sur la transparence, la régulation et l'éducation financière, afin d'améliorer l'inclusion et la confiance des usagers.

Avec Agence Ecofin

jeudi 2 avril 2026

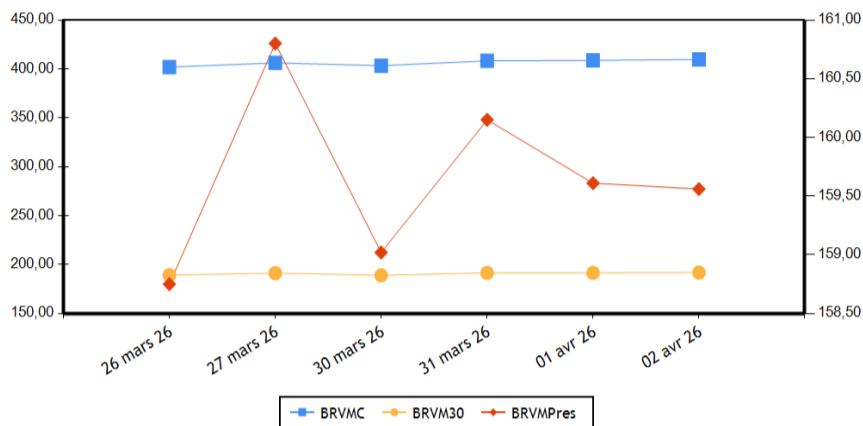
N° 63

<b>BRVM COMPOSITE</b>	<b>409,62</b>
Variation Jour	0,23 %
Variation annuelle	18,47 %

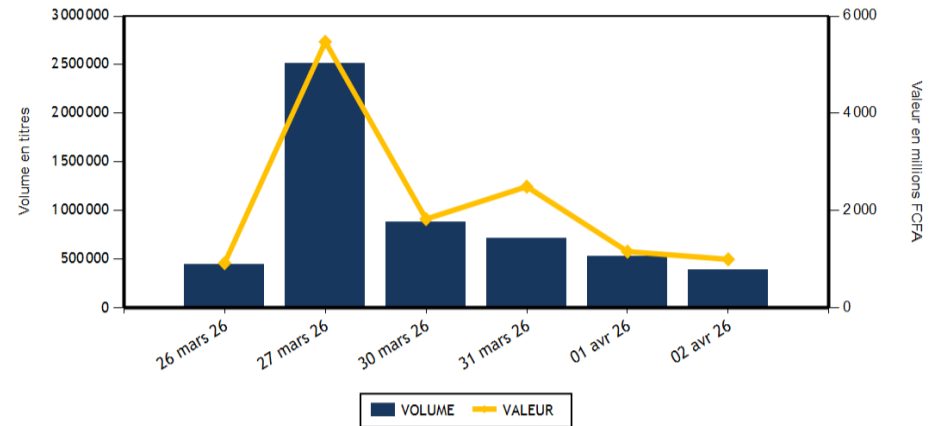
<b>BRVM 30</b>	<b>191,90</b>
Variation Jour	0,21 %
Variation annuelle	15,44 %

<b>BRVM PRESTIGE</b>	<b>159,56</b>
Variation Jour	-0,03 %
Variation annuelle	10,61 %

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	15 793 082 210 021	0,23 %
Volume échangé (Actions & Droits)	357 382	-32,32 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	734 984 695	-36,43 %
Nombre de titres transigés	47	0,00 %
Nombre de titres en hausse	18	12,50 %
Nombre de titres en baisse	19	18,75 %
Nombre de titres inchangés	10	-33,33 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	11 956 863 439 111	-0,02 %
Volume échangé	30 108	14=954,00 %
Valeur transigée (FCFA)	263 197 789	21=007,86 %
Nombre de titres transigés	7	16,67 %
Nombre de titres en hausse	2	
Nombre de titres en baisse	2	0,00 %
Nombre de titres inchangés	3	-25,00 %

## PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
CORIS BANK INTERNATIONAL (CBIBF)	14 885	7,47 %	38,08 %
SETAO CI (STAC)	3 140	7,35 %	136,98 %
SICABLE CI (CABC)	3 885	6,29 %	64,62 %
SUCRIVOIRE (SCRC)	1 810	4,62 %	70,75 %
TOTALENERGIES MARKETING SN (TTLS)	3 350	3,08 %	34,00 %

## PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
EVIOSYS PACKAGING SIEM CI (SEMC)	1 900	-3,80 %	171,43 %
AFRICA GLOBAL LOGISTICS CI (SDSC)	1 855	-3,64 %	22,44 %
TRACTAFRIC MOTORS CI (PRSC)	4 765	-2,36 %	22,97 %
LOTIERIE NATIONALE DU BENIN (LNBB)	3 850	-1,79 %	-10,36 %
BANK OF AFRICA ML (BOAM)	4 600	-1,71 %	15,00 %

## INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	12	159,56	-0,03 %	10,61 %	40 607	251 299 890	11,89
BRVM-PRINCIPAL (**)	35	286,65	0,64 %	31,70 %	316 775	483 684 805	17,12

## INDICE TOTAL RETURN

Base = 100 au 02 janvier 2025	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - COMPOSITE TOTAL RETURN (**)	47	157,73	0,22 %	18,47 %	357 382	734 984 695	13,75

## INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 02 janvier 2025	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - TELECOMMUNICATIONS	3	103,56	-0,23 %	9,13 %	3 639	76 320 390	9,92
BRVM - CONSOMMATION DISCRETIONNAIRE	7	193,61	-0,94 %	11,90 %	20 197	46 122 195	68,63
BRVM - SERVICES FINANCIERS	16	178,01	0,64 %	22,04 %	245 976	333 893 455	11,94
BRVM - CONSOMMATION DE BASE (**)	9	273,64	0,51 %	26,64 %	26 534	115 204 145	13,19
BRVM - INDUSTRIELS	6	203,42	-0,50 %	53,72 %	29 550	75 380 095	18,04
BRVM - ENERGIE	4	144,63	0,19 %	30,40 %	29 888	81 900 860	18,38
BRVM - SERVICES PUBLICS	2	147,63	0,00 %	39,41 %	1 598	6 163 555	18,32

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
PER moyen du marché (**)	13,75
Taux de rendement moyen du marché	6,48
Taux de rentabilité moyen du marché	7,82
Nombre de sociétés cotées	47
Nombre de lignes obligataires	189
Volume moyen annuel par séance	2 105 758,00
Valeur moyenne annuelle par séance	3 091 936 919,69

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
Ratio moyen de liquidité	9,33
Ratio moyen de satisfaction	24,94
Ratio moyen de tendance	267,46
Ratio moyen de couverture	37,39
Taux de rotation moyen du marché	0,03
Prime de risque du marché	1,52
Nombre de SGI participantes	34

## Hélium

### Air Liquide met en garde sur l'approvisionnement mondial

**Air Liquide alerte sur une « tension sur le marché » mondial de l'hélium, conséquence directe du conflit au Moyen-Orient et du blocage du détroit d'Ormuz.**

L'industriel français Air Liquide, fournisseur d'hélium pour plusieurs secteurs stratégiques (semi-conducteurs, défense, médical...), a mis en garde lundi contre une « tension sur le marché » mondial de ce gaz, conséquence directe des conflits au Moyen-Orient. Le groupe s'efforce de « garantir l'approvisionnement » de ses clients malgré les perturbations. « Suite à la déclaration de force majeure par Qatar Energy concernant la production de gaz liquéfié (GNL) et des produits associés, il y a une tension sur le marché de l'hélium au niveau mondial », indique le groupe dans un communiqué transmis. Air Liquide précise qu'il « s'appuie sur plusieurs sources réparties sur différents continents et notamment sur un site de stockage souterrain en Europe pour garantir l'approvisionnement en hélium de ses clients ».

**Ras Laffan endommagé par une at-**



taque iranienne

Le Financial Times avait signalé dimanche l'existence d'un avertissement interne d'une filiale américaine d'Air Liquide, évoquant déjà des tensions sur l'approvisionnement. Le Qatar, qui produit environ un tiers de l'hélium mondial, est au cœur de cette crise. Son important site de production de Ras Laffan, utilisé par Air Liquide, a été endommagé par une attaque iranienne dans le contexte de la guerre dans le Golfe. Le flux d'hélium qatarien transite habituellement par le détroit d'Ormuz, zone sensible du commerce énergétique. Les autres grands producteurs sont les États-Unis et la

Russie, selon France Chimie, l'association professionnelle française de l'industrie chimique. Celle-ci avait précédemment indiqué que des discussions internationales étaient en cours pour « réserver les volumes d'hélium aux activités stratégiques », sans détailler lesquelles. L'hélium joue un rôle clé dans plusieurs industries stratégiques : il est utilisé par les fabricants de semi-conducteurs pour refroidir les installations, mais également dans les secteurs de la défense, du spatial ou de l'imagerie médicale. Ces composants sont essentiels pour l'informatique, la téléphonie, l'automobile, l'intelligence artificielle ou les centres de données. « Tout en suivant de près l'évolution de la situation au Moyen-Orient, la priorité d'Air Liquide est d'assurer la sécurité de ses équipes et de continuer à fournir l'approvisionnement essentiel » à ses clients, conclut le groupe.

LT avec AFP

## « World with Women ! »

### La mixité devient un enjeu stratégique mondial

**Lancé à Paris lors du sommet ChangeNow, le mouvement World with Women! entend faire de la mixité un levier d'action à l'échelle internationale. Structuré, transversal et revendiqué comme artisan, il ambitionne d'inscrire durablement l'égalité femmes-hommes au cœur des décisions économiques et politiques.**

La mixité n'est plus seulement un objectif sociétal : elle tend à s'imposer comme une variable stratégique dans un monde confronté à des crises systémiques. Transition climatique, recompositions géopolitiques, transformations économiques : autant de défis qui interrogent la capacité des modèles actuels à intégrer la diversité des expériences et des points de vue. C'est dans ce contexte que s'inscrit World with Women!, mouvement lancé à Paris le 30 mars, à l'occasion du sommet ChangeNow. Sa singularité tient d'abord à sa vocation internationale assumée. Pensé dès l'origine comme une plateforme ouverte, il entend fédérer citoyens, acteurs économiques et décideurs publics autour d'un même objectif : accélérer la prise en compte de la mixité dans les processus de décision.

**Une initiative structurée et transversale**

Contrairement à de nombreuses initiatives sectorielles, le mouvement revendique une approche globale. Gouvernance collégiale, ancrage associatif,

ambition de déploiement rapide à l'international : sa physiologie repose sur une organisation horizontale, réunissant des profils issus de différents univers, entreprises, institutions, société civile. Autour de personnalités de personnalités issues de la société civile, du sport et de la sphère publique, le collectif cherche à croiser les regards et à dépasser les clivages traditionnels. Cette diversité constitue à la fois un marqueur et un levier : elle traduit la volonté d'inscrire la mixité dans tous les champs, économiques, politiques, sociaux, plutôt que de la cantonner à une politique publique spécifique.

**De la mobilisation à la structuration**

Au-delà de son lancement, le mouvement s'appuie sur une architecture en plusieurs temps. Une plateforme numérique vise à agréger des soutiens à l'échelle mondiale, tandis qu'une consultation citoyenne doit permettre de faire émerger des priorités concrètes, appelées à être portées auprès des gouvernements et des organisations. L'ambition est d'aboutir à une forme de standardisation

des bonnes pratiques, à travers une charte internationale de la mixité. Une manière de passer d'initiatives dispersées à un cadre plus structuré, susceptible de circuler entre pays et secteurs.

**Redéfinir les priorités de gouvernance**

Au cœur de la démarche se trouve une conviction : la faible représentation des femmes dans les sphères de décision ne constitue pas seulement un déséquilibre, mais un facteur de fragilité pour les systèmes économiques et politiques. Les fonctions liées au soin, à l'éducation ou à l'organisation du quotidien, largement assumées par les femmes, restent peu intégrées dans les arbitrages stratégiques. Cette dissymétrie peut produire des angles morts, notamment dans l'anticipation des crises ou la conception des politiques publiques. En repositionnant la mixité comme un enjeu de gouvernance, World with Women! s'inscrit dans une évolution plus large des modèles de décision, où la diversité des profils devient un facteur de robustesse.

Avec latribune.fr

## Inflation et consommation

### L'économie française déjà prise en étau

**L'inflation repart fortement en France, portée par le choc énergétique qui se répercute rapidement sur l'économie. Le tout dans un contexte morose concernant la consommation des ménages.**

L'inflation repart à la hausse en France, sous l'effet d'un choc énergétique qui intervient au moment où la consommation des ménages montre des signes de net repli, dessinant un environnement économique plus contraint à l'approche du printemps. Selon une estimation provisoire publiée mardi par l'Insee, les prix à la consommation ont augmenté de 1,7 % sur un an en mars, après 0,9 % en février, soit une accélération marquée de 0,8 point. Une évolution largement attribuable à l'énergie. « Cette hausse de l'inflation s'expliquerait par le fort rebond des prix de l'énergie (+7,3 % sur un an après -2,9 % en février), en particulier de ceux des produits pétroliers », souligne l'Insee dans un communiqué.

**Dynamique rapide**

Ce rebond était attendu par les économistes, dans le sillage de la remontée des cours des hydrocarbures liée au conflit au Moyen-Orient depuis la fin février. Il se reflète également dans l'indice harmonisé (IPCH), qui permet les comparaisons européennes : celui-ci atteint 1,9 % sur un an en mars, contre 1,1 % le mois précédent, en ligne avec les anticipations. Sur un mois, la dynamique des prix reste



soutenue. L'indice des prix à la consommation progresse de 0,9 % en mars, tandis que l'IPCH avance de 1,1 %, un rythme légèrement supérieur aux attentes du marché. Cette accélération mensuelle confirme que le choc énergétique se diffuse rapidement dans l'économie.

**Coup de frein sur la consommation**

Mais cette poussée inflationniste intervient dans un contexte de fragilisation de la demande intérieure. Les dépenses de consommation des ménages en biens ont reculé de 1,4 % en février, après une hausse de 0,4 % en janvier, une baisse nettement plus marquée que prévu par les économistes, qui tablaient sur un repli limité à 0,3 %. Dans le détail, « La consommation d'énergie baisse de nouveau (-2,4 % après -1,2 %). La consommation de biens fabriqués se contracte nettement (-1,7 % après +1,1 %), comme la consommation alimentaire (-0,5 % après

+0,4 %) », indique un communiqué de l'Insee. Sur un an, les dépenses de consommation de biens reculent de 1,5 %, et de 0,6 % au premier trimestre par rapport aux trois mois précédents. Ce recul généralisé traduit la prudence persistante des ménages, confrontés à l'érosion de leur pouvoir d'achat et à un environnement incertain. Le contraste entre la remontée des prix et la contraction de la consommation illustre un risque classique de « choc de pouvoir d'achat », susceptible de peser sur la croissance à court terme. Au total, l'économie française aborde le printemps avec des indicateurs fragiles : une inflation qui repart sous l'effet de facteurs externes, et une demande intérieure qui fléchit. De quoi compliquer l'équation du gouvernement, alors que la trajectoire de reprise reste étroitement dépendante de l'évolution des prix de l'énergie et des tensions internationales.

Avec latribune.fr

## SpaceLocker

### La startup qui vise 100 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2030

**En 2026, SpaceLocker accélère. SpaceX a lancé lundi un CubeSat pour le compte de la startup française SpaceLocker, qui devient ainsi un nouvel opérateur de satellites en Europe. Elle veut dépasser les 100 millions d'euros de chiffre d'affaires en transformant les satellites en infrastructures partagées.**

Pour SpaceLocker, créée fin 2022, l'année 2026 est l'année de l'accélération afin de changer de dimension. Et pas qu'un peu... Cette année est cruciale pour faire décoller sur le plan économique son activité et atteindre les objectifs ambitieux que la startup s'est fixé : dépasser les 100 millions de chiffre d'affaires dès 2030. « Notre objectif est de dépasser les 100 millions d'euros de chiffre d'affaires d'ici 2030. C'est ambitieux. Mais si nous parvenons à construire ce que nous avons prévu de construire, la trajectoire sera la bonne », explique à La Tribune le PDG et fondateur de SpaceLocker, Théophile Lagraulet. Et 2026 a déjà très bien commencé avec la mise en orbite réussie lundi par l'américain SpaceX de « Out of the Box », un satellite de 20 kg qui aura une



durée de vie comprise entre trois et cinq ans. A bord de son premier satellite opéré en propre, cinq clients européens qui ont confié cinq charges utiles issues de l'écosystème européen.

**A bord de la Station spatiale internationale**

Comment SpaceLocker compte bousculer les codes du spatial ? La startup s'est niché dans un marché prometteur, qui pourtant existe depuis plus d'une vingtaine d'années : elle transforme les

satellites existants des opérateurs en infrastructures partagées, pour des missions plus rapides, moins coûteuses et plus durables en reversant un loyer aux opérateurs qui accueillent SpaceLocker. Soit des missions partagées comme le PDG et fondateur de SpaceLocker, Théophile Lagraulet, les définit. En décembre il prévoit d'ailleurs une mission prestigieuse en montant à l'extérieur de la station spatiale internationale (ISS) après avoir été co-voituré dans la soute d'un vol habité avec des astronautes.

Avec latribune.fr

## Commerce électronique

## Un groupe de membres de l'OMC maintient le moratoire

Faute d'accord global à Yaoundé, 23 membres de l'OMC ont décidé de maintenir provisoirement le moratoire sur les droits de douane appliqués aux transmissions électroniques, afin de préserver la stabilité du commerce numérique.

● Joël Yanclo

Engagement plurilatéral pour préserver le commerce électronique. Un groupe de 23 membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a annoncé, le 2 avril 2026, sa décision de maintenir la pratique consistant à ne pas imposer de droits de douane sur les transmissions électroniques entre eux. Cette initiative intervient dans un contexte marqué par l'échec de la prolongation du moratoire lors de la 14<sup>e</sup> Conférence ministérielle tenue à Yaoundé. Parmi les signataires figurent des économies majeures telles que les États-Unis, le Japon, le Royaume-Uni, la Corée du Sud et l'Australie, aux côtés de plusieurs pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe. Ces membres, co-auteurs du projet de décision ministérielle sur le commerce électronique, entendent ainsi garantir un minimum de prévisibilité pour les



entreprises et les consommateurs. Dans leur déclaration conjointe datée du 1er avril 2026, ces pays déplorent l'absence de consensus à Yaoundé, malgré un compromis jugé acceptable par une large majorité. Ce texte aurait permis de prolonger le moratoire pour une durée sans précédent, renforçant la sécurité juridique dans l'économie numérique. Face à cette impasse, les signataires ont opté pour une solution transitoire à caractère plurilatéral. Ils s'engagent à ne pas taxer les transmissions électroniques — définies comme toute transmission effectuée par voie électromagnétique, y compris son contenu — jusqu'à la pro-

chaine réunion du Conseil général de l'OMC, prévue début mai. Parallèlement, une dynamique plus large se dessine. Le 28 mars, 66 membres de l'OMC ont annoncé s'être accordés sur des dispositions transitoires en vue de la mise en œuvre de l'Accord plurilatéral sur le commerce électronique, incluant également une clause relative au moratoire.

#### Entre fragmentation et recherche de stabilité du commerce numérique

La décision de ces 23 membres met en lumière les tensions persistantes autour de la gouvernance du commerce électronique au sein de l'OMC. Si un consensus mul-

tilatéral reste hors de portée, les initiatives plurilatérales apparaissent comme une alternative pragmatique pour éviter un vide réglementaire. Le moratoire sur les droits de douane appliqués aux transmissions électroniques est un pilier du commerce numérique mondial depuis plusieurs années. Il empêche les États d'imposer des taxes sur des flux tels que les téléchargements de logiciels, les contenus numériques ou les services en ligne. Sa remise en cause pourrait entraîner une fragmentation du marché numérique, avec des impacts potentiels sur les coûts, l'innovation et l'accès aux services. En maintenant ce moratoire entre eux, les

signataires cherchent à préserver un environnement favorable aux échanges numériques. Cette démarche répond également aux attentes du secteur privé, notamment des entreprises technologiques et des organisations commerciales internationales, qui plaident pour un cadre stable et prévisible.

#### Débat ancien

Le moratoire sur les droits de douane sur les transmissions électroniques est en vigueur à l'OMC depuis 1998, dans le cadre des discussions sur le commerce électronique. Il a été régulièrement renouvelé lors des conférences ministérielles, devenant un élément central de l'architecture du commerce numérique mondial. La 14<sup>e</sup> Conférence ministérielle, organisée à Yaoundé, devait



permettre d'aboutir à un compromis durable sur cette question. Malgré des avancées, les divergences entre membres ont empêché l'adoption d'une décision consensuelle. Dans ce contexte, le « paquet de Yaoundé », transmis à Genève pour la poursuite des négociations, inclut toujours le projet de décision sur le commerce électronique. Les discussions devraient se poursuivre dans les prochaines semaines, avec en ligne de mire la réunion du Conseil général de l'OMC. L'enjeu est de taille : trouver un équilibre entre la promotion du commerce numérique et les préoccupations des États en matière de souveraineté fiscale et de développement. En attendant un accord global, les initiatives comme celle des 23 membres témoignent d'une volonté de maintenir la dynamique du commerce électronique, tout en laissant la porte ouverte à un compromis multilatéral.

## HOROSCOPE finance

**Bélier** Attention, vous serez d'humeur à faire des folies dépensières ! Jupiter en cet aspect devrait en principe vous valoir une réelle chance sur le plan financier. Mais Mars mal aspecté a généralement pour effet de rendre terriblement dépensier. Vous feriez bien de fuir les vitrines et de vous abstenir de feuilleter les catalogues !

**Taureau** Autant la journée sera équilibrée sur le plan financier pour les natifs raisonnables et prévoyants, autant ceux qui se laisseront guider par leurs caprices risquent de s'en mordre rapidement les doigts !

**Gémeaux** La réussite matérielle fera partie des dons que vous prodiguera aujourd'hui Mars. Vous pourriez emporter une excellente affaire financière ou gagner une somme conséquente à un jeu de hasard ; n'oubliez pas de consulter votre nombre de chance.

**Cancer** Compte tenu de cette configuration de Mercure, vous pouvez espérer une belle éclaircie sur le front financier. Revenus en hausse ou dettes enfin épurées. Quoi qu'il arrive, une chose est sûre : vous serez plus à l'aise.

**Lion** Si vous avez des ennuis d'argent, Jupiter en bonne position vous offrira de nombreuses possibilités de vous en sortir. Certes, vous devrez effectuer des démarches, écrire des lettres, contacter des personnes influentes et probablement faire appel à certains de vos amis. Mais n'ayez pas peur de vous lancer dans l'aventure : ce que vous entreprenez cette fois aura toutes les chances d'aboutir.

**Vierge** Côté argent, il faudra vous serrer la ceinture. Si vous vous laissez aller à multiplier les dépenses superflues, l'équilibre de votre budget ne tardera pas à être compromis.

**Balance** Cet aspect de Saturne vous permettra de régler des problèmes importants concernant des biens familiaux ou une délicate affaire de succession. Cependant, restez vigilant, voire méfiant.

**Scorpion** Vous pourrez vous féliciter de votre stratégie financière mise au point dernièrement : elle aura porté ses fruits. Vous parviendrez non seulement à équilibrer votre budget mais encore à faire fructifier largement vos ressources.

**Sagittaire** Les tendances générales du jour sont à la consolidation de tout ce qui touche le côté matériel des choses. Vous bénéficierez de très bonnes protections astrales dans le domaine pécuniaire. Prenez conscience de votre chance actuelle et lancez-vous dans les spéculations et les jeux de hasard : vous gagnerez très probablement quelque chose, si ce n'est pas le gros lot ; mais comme il subsistera tout de même un minimum de risque, n'engagez que ce que vous pouvez vous permettre de perdre.

**Capricorne** Vous avez des difficultés à arrondir vos fins de mois ? Si la chance vous sourit, vous aurez du jour au lendemain sur le bras le problème de dépenser cet argent qui vous sera tombé du ciel. Eh bien, il n'est pas impossible que dame Chance vienne vous visiter aujourd'hui !

**Verseau** Ce sera une journée pleine d'embûches sur le plan financier. Évitez toute spéculation, transaction, tractation, sous peine d'y laisser beaucoup de plumes. Il serait catastrophique de jouer gros ou de se lancer dans des opérations hasardeuses : vous n'aurez pas de chance sur ce terrain et vous risquez en outre de vous faire gruger.

**Poisson** Cet aspect de Pluton signifiera que vous devriez être très prudent dans le domaine financier. Demandez conseil en cas de démarches ou décisions importantes. Au lieu de dépenser sans compter, remplissez votre bas de laine : vous y trouverez des avantages certains.

## L'économiste

Premier Quotidien Economique du Togo - REC N°0602/11/12/19/HAAC  
Journal spécialisé d'informations d'analyses et d'investigations économiques, financières et boursières  
Edité par l'Agence de communication « CHEZ VOUS TOGO »  
N° RCCM : TG-LFW-01-2022-B12-01207  
Adresse : Agoé Assiyéy non loin de la Poste  
Email : contact@leconomistedutogo.tg  
Site web : www.leconomistedutogo.tg  
REC N°0650 / 07 / 09 / 2022 / HAAC

#### Directeur Général

Léonard DOSSOU  
(+228 96 26 05 15)

#### Administrateur Délégué

Anicet Carlos OKE  
(+228 91 46 14 79)

#### Directeur de Publication

TIGOSSOU Midas K.A  
(+228 90 16 47 09)

#### Rédacteur en Chef

Joël YANCLO  
(+228 97 78 79 07)

#### Rédacteurs

Hélène MARTELOT

Nicole ESSO

Vivien ATAKPABEM

Wilson LAWSON

#### Directeur Commercial

Eli DEKOU

(+228 92 10 93 53)

#### Correcteur

Michel Yao AYEVA

#### Graphiste

A.Koffivi. AMOUZOUKPE

# Compte rendu du Conseil des ministres du 1er avril 2026

Le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé a présidé ce mercredi 1er avril 2026, le Conseil des ministres. Au cours des travaux, le Conseil a examiné et adopté trois projets de loi, quatre décrets, écouté trois communications et procédé à une nomination.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 1er avril 2026, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président du Conseil.

Au cours des travaux, le Conseil des ministres a examiné et adopté trois (3) projets de loi, quatre (4) décrets, écouté trois (3) communications et procédé à une nomination.

## 1. Au titre des projets de loi

• Le Conseil des ministres a adopté le projet de loi portant organisation de la concurrence et protection des consommateurs au Togo

Dans un contexte marqué par l'intensification des échanges commerciaux, l'essor des technologies de l'information et de la communication, ainsi que par les engagements communautaires et régionaux du Togo au sein de l'UEMOA, de la CEDEAO et de la ZLE-CAf, il est apparu nécessaire de moderniser le cadre juridique national applicable à la concurrence et à la protection des consommateurs.

Le projet de loi adopté vise à moderniser le cadre juridique national en matière de concurrence, en remplacement de la loi n° 99-011 du 28 décembre 1999, devenue insuffisamment adaptée aux mutations économiques et technologiques.

Il consacre la liberté de commerce et la liberté des prix, tout en encadrant les pratiques anticoncurrentielles telles que les ententes, les abus de position dominante et les opérations de concentration.

Le texte renforce également la protection des consommateurs à travers l'amélioration de l'information, la transparence des transactions commerciales et la lutte contre les pratiques déloyales. Sur le plan institutionnel, il prévoit la création d'une commission nationale de la concurrence et de la protection des consommateurs chargée de veiller à l'application effective de ces règles sur l'ensemble du territoire national.

L'adoption de ce texte contribuera à améliorer la transparence des relations économiques, à sécuriser les échanges commerciaux et à renforcer l'attractivité du Togo pour les investisseurs.

• Le Conseil des ministres a ensuite adopté deux (2) projets de loi autorisant respectivement l'adhésion du Togo :

- à la convention sur la sûreté nucléaire adoptée à Vienne le 17 juin 1994 ;
- à la convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires, adoptée à Vienne le 21 mai 1963.

La première convention vise à établir et maintenir un haut niveau de sûreté nucléaire à l'échelle mondiale, à protéger les populations et l'environnement contre les rayonnements ionisants, et à prévenir les accidents dans les installations nucléaires civiles.

La deuxième convention instaure un régime harmonisé de responsabilité civile applicable aux dommages nucléaires, en consacrant la responsabilité de l'exploitant, en définissant les obligations en matière d'assurance et de garanties financières, et en précisant les règles d'indemnisation et de compétence juridictionnelle en cas d'accident.

Par son adhésion à ces deux conventions, le Togo confirme son engagement en faveur d'une utilisation sûre, sécurisée et pacifique des technologies nucléaires, et renforce son cadre juridique en matière de responsabilité nucléaire. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement de la loi adoptée en 2020 relative à l'utilisation sûre, sécurisée et pacifique du nucléaire et de la création de l'Autorité nationale de sûreté et de sécurité nucléaires.

## 2. Au titre des décrets

• Le Conseil des ministres a adopté le décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la cellule de gestion du Projet de réformes foncières pour l'accroissement de la productivité agricole (Pro-REFPA)

Ce décret s'inscrit dans la continuité du projet de réformes foncières pour l'accroissement de la productivité agricole mis en œuvre dans le cadre du Programme Seuil du Millennium Challenge Corporation. A la suite de l'arrêt du financement du projet, le gouvernement a décidé d'assurer, en régie nationale, la pérennisation des acquis issus de ce projet, qui a permis d'expérimenter, sur cinq (5) sites pilotes, des approches innovantes en matière de cartographie foncière, d'enregistrement des droits et de prévention des conflits fonciers.

La cellule ainsi créée aura pour mission d'assurer la continuité opérationnelle du projet, la consolidation des résultats obtenus, notamment la cartographie de 2 645 hectares et le règlement de certains conflits fonciers anciens, ainsi que la capitalisation des outils et méthodologies développés, en vue de soutenir l'extension progressive des réformes foncières rurales à l'échelle nationale.

Ce dispositif contribuera à renforcer la sécurisation foncière en milieu rural, à améliorer l'accès des populations aux terres agricoles et à favoriser un climat propice à l'investissement dans le secteur agricole.

• Le Conseil des ministres a ensuite adopté le décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité togolaise des frontières (ATF)

Face aux enjeux stratégiques liés à la gestion des frontières, notamment terrestres et maritimes, dont la maîtrise constitue un facteur essentiel de paix, de stabilité et de développement, le gouvernement a décidé, dans le souci de renforcer la cohérence de l'action publique dans ce domaine, de regrouper, au sein d'une autorité unique, les missions jusque-là exercées par deux commissions distinctes.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la création de l'Autorité togolaise des frontières (ATF).

L'ATF a pour missions, notamment de prévenir les risques de différends territoriaux avec les Etats voisins, de formuler toutes propositions relatives à la délimitation, à la matérialisation et à la gestion des frontières nationales et internationales, de centraliser, sécuriser et organiser les données frontalières détenues par les différents départements ministériels, ainsi que de contribuer à la gestion et au règlement des différends frontaliers. Elle participera également au renforcement de la coopération transfrontalière et à la consolidation de la souveraineté territoriale nationale.

• Le Conseil des ministres a également adopté le décret fixant les indemnités de fonction des chefs de canton et assimilés pour l'exercice 2026.

Conformément aux dispositions de la loi n° 2007-002 du 8 janvier 2007 relative à la chefferie traditionnelle, ce décret fixe, au titre de l'année 2026, le montant annuel des indemnités allouées aux chefs de canton régulièrement reconnus et effectivement en fonction au 1er janvier 2026.

• Le Conseil des ministres a enfin adopté des décrets portant reconnaissance de la désignation de quinze (15) chefs de canton par voie coutumière et par voie de consultation populaire

Conformément à l'article 14 de la loi n° 2007-002 du 8 janvier 2007 relative à la chefferie

traditionnelle, la désignation de chaque chef de canton, selon les usages propres à chaque localité, par voie coutumière ou par consultation populaire, est constatée par procès-verbal avant d'être entérinée par décret en Conseil des ministres.

En application de ces dispositions, quinze (15) chefs de canton ont été régulièrement désignés conformément aux pratiques en vigueur dans leurs localités respectives.

Les décrets adoptés confèrent aux intéressés la reconnaissance juridique nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

## 3. Au titre des communications

• Le Conseil a écouté une communication relative à la mise en place du Guichet unique de cartographie des infrastructures et au déploiement du réseau national de correction centimétrique (CENTIPOS), présentée par le ministre de l'efficacité du service public et de la transformation numérique

Notre pays connaît une intensification des travaux d'infrastructures confrontée à l'absence d'un référentiel national consolidé des réseaux enterrés (télécommunications, électricité, eau, gaz). Cette lacune entraîne régulièrement des sectionnements de câbles et de conduites, générant des coûts de réparation élevés et des interruptions de services pour les usagers.

Pour y remédier, le gouvernement a mis en place un Guichet unique de cartographie des infrastructures. Ce dispositif impose désormais aux opérateurs une coordination systématique dans la réalisation des infrastructures pouvant affecter celles existantes. Ce Guichet sera soutenu par le déploiement du réseau CENTIPOS, composé de stations de référence GNSS réparties sur l'ensemble du territoire, offrant une précision de positionnement au centimètre près.

Ce Guichet, dont le lancement officiel est prévu pour le 2 avril 2026, permettra de fiabiliser les travaux de cadastre, d'urbanisme et de génie civil, tout en sécurisant les investissements structurants du pays.

Toutefois, pour rendre opposable le dispositif aux opérateurs et acteurs concernés, ce guichet doit être soutenu par une base juridique, définissant les droits et obligations de l'ensemble des acteurs concernés, assurant ainsi la légalité et la sécurité des opérations.

Le Conseil des ministres a donc autorisé le ministre chargé de l'efficacité du service public à procéder au lancement de ce guichet et à lui soumettre, lors d'une prochaine séance, le projet de décret y afférent pour approbation.

• Le Conseil des ministres a ensuite écouté une communication relative à l'état d'avancement du Programme de partenariat pays (PCP) entre la République togolaise et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), présentée par le ministre délégué chargé de la promotion des investissements

Cette communication fait suite aux engagements pris lors de la 20ème Conférence générale de l'ONUDI à Vienne, visant à doter le Togo d'un nouveau cadre programmatique pour son développement industriel. Le PCP repose sur une approche de partenariat multi-acteurs destinée à mobiliser des ressources et des expertises pour la réalisation de projets industriels d'envergure.

Ce cadre programmatique, signé le 22 novembre 2025 à Riyad en marge de la 21e Conférence générale de l'ONUDI, vise à renforcer la base industrielle nationale, à accroître la valeur ajoutée locale, à créer des emplois productifs et à améliorer la compétitivité de l'économie nationale.

La phase d'exécution appelle désormais la mise en place d'une coordination interinstitutionnelle du développement industriel et des ajustements institutionnels ciblés, avec l'appui technique continu de l'ONUDI.

A cet effet, le Conseil des ministres a autorisé :

- la mise en place d'une coordination interinstitutionnelle et d'un comité technique permanent dédiés au développement industriel ;
- la revue du cadre organisationnel de l'administration industrielle nationale ;
- l'engagement de discussions pour l'actualisation du cadre de coopération, incluant un renforcement de la représentation de l'ONUDI au Togo pour un suivi de proximité de l'exécution du programme.

• Le Conseil des ministres a enfin écouté une communication relative aux impacts du conflit au Moyen-Orient sur l'économie togolaise, présentée par le ministre des finances et du budget

La persistance des tensions géopolitiques au Moyen Orient pèse sur l'économie mondiale, à travers la perturbation des routes maritimes stratégiques du commerce international. Cette situation entraîne une hausse des coûts du transport maritime, du pétrole, du gaz naturel et des engrais, avec pour conséquences un renchérissement des coûts énergétiques et des pressions inflationnistes. Les économies les plus vulnérables sont particulièrement exposées aux chocs de cette crise.

Dans ce contexte, l'économie du Togo, comme l'ensemble de celles de la sous-région, n'est pas à l'abri des effets indirects. Une vigilance particulière s'impose à plusieurs niveaux, notamment sur l'évolution des coûts d'importation des produits pétroliers et ses conséquences sur les secteurs économiques. Bien que les échanges commerciaux directs du Togo avec les pays concernés soient limités, les perturbations dans les chaînes logistiques internationales pourraient également entraîner des pénuries et la flambée des prix de certaines denrées de première nécessité, et affecter la dynamique de l'activité portuaire.

A ce stade, l'évolution de la situation demeure très incertaine, ce qui rend inopportun l'élaboration des scénarios chiffrés et précis.

Face à cette situation, le gouvernement entend adopter une démarche prudente et responsable. Des réflexions sont en cours afin d'identifier, le moment venu, les mesures les mieux adaptées pour préserver le pouvoir d'achat des populations et maintenir la stabilité des finances publiques, en cohérence avec les recommandations des instances sous régionales. Le Président du Conseil a instruit les ministres concernés de poursuivre le suivi attentif de l'évolution de la situation et d'en rendre régulièrement compte.

## 4. Au titre des nominations

Pour le compte du ministère de l'environnement, des ressources forestières, de la protection côtière et du changement climatique :

Le Lieutenant-Colonel ATAFÁÍ Tchangani est nommé chef du corps des agents des eaux et forêts.

Fait à Lomé, le 1er avril 2026

## Coopération Chine –Togo

### 2 525 tonnes de riz réceptionnées à Lomé

Le Togo a officiellement réceptionné, le jeudi 2 avril à Lomé, une quantité de riz blancs de 2 525 tonnes correspondant à un montant global de 20 millions Yuans Renminbi, soit 1,74 milliard de F CFA, dans le cadre du projet d'assistance alimentaire d'urgence de la Chine en faveur du Togo.

Ce don s'inscrit dans le cadre des excellentes relations d'amitié et de coopération entre les deux pays et vise à garantir l'accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante pour tous. Il correspond à 50 500 sacs de 50 Kg livrés en 4 lots. Il s'agit du lot de 593 tonnes arrivées le 21 janvier, suivi de 3 lots de 644 tonnes chacun, arrivé respectivement le 2 février, le 7 février et le 11 février dernier qui ont été officiellement remis lors de cette cérémonie. La remise du don a été faite entre l'ambassadrice de Chine au Togo, Mme Wang Min et le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Togolais de l'extérieur, Afo Salifou Ousmane. A l'issue de la remise symbolique, les officiels ont fait une visite de l'ensemble des lots offerts. Le secrétaire général, Afo Salifou Ousmane a



fait savoir que l'insuffisance alimentaire et nutritionnelle au Togo est notamment liée à des facteurs structurels, à savoir la pauvreté, la faible mécanisation de l'agriculture, la dégradation des terres, le changement climatique et les inégalités d'accès aux terres entre les femmes et les hommes. Ce don, affirme-t-il, est une preuve de solidarité internationale et révèle qu'effectivement, les relations bilatérales entre la Chine et le Togo ont atteint un niveau de partenariat stratégique global. L'ambassadrice de Chine au Togo, Mme Wang Min a promis qu'à

l'avenir, la Chine continuera à adhérer aux mesures de sécurité alimentaire avec des résultats concrets, au partage de son expérience en matière de développement agricole, de transfert de technologies avancées sur les champs et les terres afin d'augmenter la productivité. La diplomate a réitéré l'engagement de son pays à travailler en étroite collaboration avec le gouvernement togolais pour la mise en œuvre des consensus importants entre les dirigeants des deux pays.

Avec ATOP/GMM/HKM/  
KYA

## Kéran

### Des acteurs éducatifs locaux sensibilisés sur la déperdition scolaire

Une séance de sensibilisation et d'échanges sur « la déperdition scolaire » et « le choix des séries scientifiques et techniques » a réuni des acteurs locaux du système éducatif des enseignements du secondaire général et technique de la Kéran le lundi 30 mars à Kantè.



La direction régionale de l'Education nationale de la Kara a initié cette activité en collaboration avec les chefs des établissements des secteurs pédagogiques de la Kéran. L'objectif est d'intensifier la sensibilisation auprès des autorités locales et leaders communautaires ainsi que des parents d'élèves sur l'importance d'œuvrer au maintien des apprenants dans les établissements scolaires. Il s'agit également d'impliquer davantage les parents en particulier, dans l'encadrement et l'accompagnement personnalisé des enfants. Quelques causes de la déperdition ont été évoquées notamment les difficultés financières, le manque de motivation et de l'orientation, les grossesses précoces

ainsi que la peur des matières scientifiques. Selon des données recueillies par le ministère de l'Education nationale entre 2024 et 2025, le phénomène reste préoccupant. Il y ressort que le taux de rétention est de 54,9% au primaire, ce qui signifie que près de 45% des élèves n'achèvent pas le cycle. Au collège, la situation est plus critique avec un taux de rétention de seulement 38,4% indiquant que la majorité des élèves quittent le cursus avant la fin du cycle. Au lycée, le taux de rétention est de 61,1%, ce qui indique malheureusement que près de 4 élèves sur 10 abandonnent avant la classe de terminale. Pour remédier à la déperdition scolaire, le directeur régional de l'Education de la Kara, Kirong Patibouyou a souli-

gné l'importance de la mise en place des mécanismes permettant de rendre l'école plus attractive et adaptée aux besoins des élèves en créant un environnement sain et sécurisé, protecteur de tous les apprenants. Il a ajouté que ce phénomène est un problème complexe qui nécessite une approche globale et coordonnée combinant protection sociale, innovations pédagogiques et gouvernance locale. Le vice-doyen de l'Inspection générale de l'Education-Nord, le secrétaire général de la préfecture et l'adjoint au maire de la Commune Kéran 1 respectivement Konombo Lalle, Bello Séfiou et Adjaksiba Hassou ont assisté à la séance.

ATOP/PAP/BV

## Lacs/ culture

### La 17ème édition de miss Epé-Ekpé lancée à Aného

La 17<sup>e</sup> édition du concours de beauté Miss Epé-Ekpé a été lancée au cours d'un cocktail de presse organisé le samedi 28 mars à Aného.

L'élection Miss Epé-Ekpé s'inscrit dans le cadre de la célébration de la fête traditionnelle de la prise de la pierre sacrée. Elle vise à contribuer à la valorisation et à la promotion de l'identité culturelle de la femme dans l'espace Guin-Mina. L'édition 2026 est placée sous le thème : « La jeune fille au cœur de la transmission des valeurs traditionnelles ». Ce thème met en lumière le rôle important de la jeune fille en tant que gardienne des traditions, actrice de la valorisation de l'identité culturelle, de l'éducation et de la responsabilité sociale, ainsi que promotrice du rôle de la femme dans la culture, en cohérence avec la fête Epé-Ekpé. Cette occasion a permis aux membres du comité d'organisation d'expliquer à l'assistance le caractère endogène de l'élection Miss Epé-Ekpé, et son impact sur la communauté. L'événement aura lieu le samedi suivant la prise de la pierre. L'ouverture des candidatures



est fixée du 28 mars au 31 juillet 2026. Les conditions d'éligibilité sont les suivantes : être togolaise et issue d'au moins un parent Guin-Mina, jouir d'une bonne moralité, avoir un bon niveau d'études, parler couramment le mina et le français, mesurer au moins 1,70 m et être âgée de 18 à 23 ans. Le comité a annoncé que le casting de présélection aura lieu le 1er août prochain, à l'issue duquel 20 candidates seront retenues pour la compétition. La cérémonie de lancement a été couplée à une remise de prix aux lauréates de l'édition 2025. Ainsi, la Miss Epé-Ekpé 2025, Mlle Koukouizou Aldina Gnaliba, a reçu une voiture neuve,

un billet d'avion Lomé-Paris-Lomé, ainsi que d'autres lots. Les dauphines sont réparties avec d'importantes récompenses, notamment des écrans plasma et plusieurs autres lots. Le maire de la commune Lacs 1, Me Aquéréburu Coffi Alexis, a félicité les membres du comité d'organisation pour leurs efforts malgré les difficultés, et a exhorté les jeunes filles à se mobiliser pour participer à l'événement. Le président du comité Miss Epé-Ekpé, Agbémédji Kangni Enyonam, a lancé un appel aux sponsors afin de soutenir et d'accompagner l'événement.

Avec ATOP/DK/MD

## Premier League

### Arsenal se lance sur un joueur estimé à 100 M€

Arsenal prépare déjà l'avenir. Les Gunners visent un joueur dont le prix est élevé.

L'heure de vérité a sonné pour Arsenal. Auteurs d'une belle saison, les Gunners doivent concrétiser leur belle évolution en remportant des titres. Il y a quelques jours, ils ont échoué en finale de la League Cup face à Manchester City (défaite 2 à 0). Ils comptent faire bien mieux en Premier League, eux qui sont en tête du championnat avec 70 points, soit 9 de plus que les Skyblues qui ont un match en retard. Toujours en lice en Ligue des Champions, les pensionnaires de l'Emirates Stadium peuvent toujours soulever la FA Cup. Ils vont affronter Southampton samedi en 1/4 de finale. Bref, Arsenal est sur tous les fronts et bien déterminé à remporter des trophées. Les dirigeants s'activent aussi en coulisses pour préparer l'avenir. Depuis quelques jours, la piste menant à Khvicha Kvaratskhelia est sortie du chapeau. Mais le Géorgien ne bougera pas de Paris. Ce jeudi, Sky Germany avance un autre nom. Celui de Christian Kofane. Ce n'est pas la première fois que son nom revient du côté de Londres. Mais la tendance se confirme clairement. Son conseiller, Eric Depolo, a reconnu que les Gunners sont très inté-



ressés par le joueur du Bayer Leverkusen.

#### Un gros transfert est attendu

Âgé de 19 ans, cet attaquant, arrivé durant l'été en provenance d'Albacete pour 5,25 M€, a marqué 7 buts et délivré 8 assists en 39 apparitions toutes compétitions confondues. Le joueur sous contrat jusqu'en 2029 a déjà attiré l'attention de très gros clubs dont Arsenal. « Oui, l'intérêt d'Arsenal est sérieux. L'entraîneur (Mikel Arteta) l'apprécie beaucoup. Mais leur priorité actuelle est de remporter le titre de champion. On verra ensuite (...) » Je pense qu'il est trop tôt pour se prononcer, mais étant donné que le joueur parle espagnol comme Mikel Arteta et que William Saliba est originaire du Cameroun, je dirais qu'Arsenal a les meilleures chances», a admis l'agent du

joueur. Il a aussi confirmé que d'autres gros poissons sont sur le coup. Il s'agit de Chelsea, du FC Barcelone et du Bayern Munich. Mais tout ce petit monde devra mettre la main au porte-monnaie. Selon Sky Germany, Leverkusen espère récupérer entre 60 et 70 M€ pour son joueur. Mais son agent assure qu'il vaut bien plus. « Il vaut 100 millions d'euros. Avec Kofane, Arsenal aurait un attaquant de premier plan pour les dix prochaines années. Je n'ai jamais reçu autant d'appels concernant Kofane. Il est actuellement le meilleur et le plus complet attaquant U21 d'Europe. Il est rapide, techniquement doué, très bon en défense et excellent dans les airs. Il est très rare de trouver toutes ces qualités chez un seul attaquant.» Il reste à savoir combien Arsenal mettra pour s'offrir ce nouveau joyau.

Avec footmercato.net



# Transformation Digitale des Entreprises Africaines

METHODES – OUTILS  
ET ACCOMPAGNEMENT

INNOVATION CONSULTING & TRAINING - CANADA  
ATTESTATION STRAT.IN CANADA À L'ISSUE DE LA FORMATION



QUÉBEC - CANADA



[admin@stratin-canada.com](mailto:admin@stratin-canada.com)

09 - 10 - 11 AVRIL 20  
26



+1 418 490 2281



+228 90 44 55 71